



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 22 novembre 2005 portant organisation du service d'infrastructure de la défense.**

*Du 26 avril 2007*

NOR D E F D 0 7 5 0 4 8 3 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 22 novembre 2005 (JO n° 277 du 29 novembre 2005, texte n° 2 ; mention BOC, p. 8644. ; BOEM 110.3.2.4, 508-112).

*Référence de publication :* JO n° 114 du 17 mai 2007, texte n° 15 ; JO/152/2007.

---

La ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 22 novembre 2005 portant organisation du service d'infrastructure de la défense,

Arrête :

Art. 1er. Les douzième, treizième, quatorzième et quinzième alinéas de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 novembre 2005 susvisé sont remplacés par les dispositions suivantes :

« - les directions des travaux maritimes :

- la direction régionale du service d'infrastructure de la défense « Ile-de-France », les établissements du génie et le service technique des travaux immobiliers et maritimes qui lui sont rattachés ;
- le service technique des bâtiments, fortifications et travaux ;
- l'École nationale des travaux maritimes ; ».

Art. 2. Le directeur central du service d'infrastructure de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 avril 2007.

*La ministre de la défense,*

Michèle ALLIOT-MARIE.